

EXAMENS PROFESSIONNELS ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE 2022

CONSIGNES ECRITES AUX CANDIDATS Document à lire absolument avant le début de l'épreuve et à conserver

1 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Lors de l'entrée dans la salle, vous pourrez vous installer dans la zone indiquée sur votre convocation et déposer votre carte d'identité et convocation sur votre table de composition.

Pour les candidats dont le dossier est incomplet (convocation sous-réserve), veuillez-vous manifester dès votre arrivée auprès du responsable de salle pour la restitution de la pièce demandée.

L'utilisation des moyens de communication pendant les épreuves est strictement interdite. Les personnes disposant d'un téléphone portable et/ou d'une montre connectée **devront les mettre en position "arrêt" et les ranger jusqu'à leur sortie définitive du lieu des épreuves.** Ils ne pourront pas servir de "montre" ni de « calculatrice ».

L'accès à la salle de concours sera strictement interdit à tout candidat se présentant après le début des épreuves, c'est-à-dire après le lancement de celles-ci par le responsable de salle, quel que soit le motif du retard.

A la fin de l'épreuve, lorsque que le responsable de salle vous indique que l'épreuve est terminée, vous devrez :

- **arrêter d'écrire, rester assis et poser votre stylo ;**
- **patienter à votre place, un surveillant viendra à votre table pour récupérer votre (ou vos) copie(s) ;**
- **déposer votre (ou vos) copie(s) dans la bannette prévue à cet effet et signer le listing d'émargement (après désinfection des mains avec votre gel hydroalcoolique).**

Le candidat qui n'aura pas signé le listing d'émargement sera réputé ne pas avoir remis sa copie.

IL VOUS SERA INTERDIT DE RALLUMER VOTRE TELEPHONE PORTABLE ET D'ACCEDER AUX TOILETTES PENDANT CE TEMPS D'ATTENTE.

Ainsi, il est vivement conseillé aux candidats **de ne pas trop anticiper leur voyage de retour.** Les candidats sont invités à **ne pas prévoir un horaire de départ (train, bus,...) trop tôt** par rapport à l'horaire de fin prévue de l'épreuve.

En effet, l'horaire de fin d'épreuve est approximatif car le respect des gestes barrières peut entraîner un allongement des procédures.

Toute fraude ou tentative de fraude constatée par l'un des surveillants (**commencer à rédiger sur son brouillon avant le lancement de l'épreuve**, introduire des documents non admis, communiquer ou copier sur un autre candidat, **continuer à écrire alors que l'épreuve est terminée...**) pourra entraîner pour le candidat la nullité du concours. Un procès-verbal sera établi à l'attention du président du jury.

Seul l'usage d'un stylo à encre noire ou bleue est autorisé (stylo à bille non effaçable). L'utilisation d'une autre couleur sur votre copie, pour écrire ou souligner, pourra être considérée comme un signe distinctif (sauf indication contraire dans le sujet), de même que l'utilisation sur les copies, d'un surligneur.

Pour rappel : Il est interdit d'écrire sur les brouillons avant le démarrage de l'épreuve

2 – INFORMATIONS SUR LA DEMATERIALISATION DE LA CORRECTION DES COPIES

La correction de cette épreuve sera dématérialisée. Les copies seront donc **anonymisées après l'épreuve lors du traitement informatique (numérisation) de la copie.** Pour le bon déroulement de ce procédé, il conviendra de **respecter scrupuleusement les consignes énoncées** avant le démarrage de l'épreuve notamment en ce qui concerne le **remplissage de la cartouche en haut de chaque copie utilisée.**

